

ANNEXE 1/ CRITERES ET INDICATEURS POUR L'AFFECTATION DES EMPLOIS AUX GROUPES DE FONCTIONS

| CRITERE 1 : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception | | |
|---|---------------------------|--|
| Détail du critère | Cotation en points | Précisions/ Observations |
| Niveau de responsabilité dans l'organisation de la collectivité | 1 à 5 | |
| Le nombre d'agents encadrés directement | 1 à 5 | Il s'agit de prendre en compte l'encadrement direct par opposition à l'encadrement s'appuyant sur des relais intermédiaires (responsables, chefs d'équipes). |
| Nombre d'agents sous sa responsabilité | 1 à 5 | Il s'agit de prendre en compte l'encadrement indirect, à savoir la charge de travail notamment relative à la coordination et le périmètre des décisions. |
| Responsabilité financière | 1 à 5 | Capacité du poste à engager la responsabilité de la collectivité (traitement des demandes de financement, gestion budgétaire, maniement de fonds...). |
| Responsabilité Juridique | 0 à 2 | Capacité, lors de l'exercice normal des fonctions, à engager la responsabilité civile, administrative ou pénale de la collectivité. |
| Pilotage exigé par le poste | 1 à 5 | Elaboration et suivi d'activités/ de projets/d'opérations transversales (mise en œuvre d'une stratégie ou la conduite de projets ou d'opérations, fixation et contrôle des objectifs et de la performance). |
| Niveau d'autonomie exigé par le poste | 1 à 5 | |
| Responsabilité particulière ou référent dans un domaine | 0 à 2 | Sont exclues la maîtrise de logiciels bureautiques ou simple utilisation d'un logiciel spécifique (RH, finances...) Référent dans un domaine à l'échelle de la collectivité (sécurité ERP, référent CNIL, référent dématérialisation...) en plus des missions découlant de sa fonction. |

| | | |
|---|-------|--|
| Relations extérieures (administration, prestataires, partenaires..) et/ou avec les élus | 0 à 2 | |
|---|-------|--|

CRITERE 2 : Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

| Détail du critère | Cotation en points | Précisions/ Observations |
|---|--------------------|---|
| Diplôme ou titre requis | 1 à 5 | -Habilitations (ex : CACES, habilitation électrique...) - Certifications (ex : BAFA, BAFA...) - BAC à BAC+5 -Diplômes spécifiques (rareté du profil) |
| Expériences exigées pour l'exercice des fonctions | 1 à 5 | |
| Technicité ou expertise requise par le poste | 1 à 5 | Technicité supplémentaire ajoutée au poste déjà occupé Diversité des domaines de compétence (polyvalence en technicité ou expertise) |

CRITERE 3 : Sujétions particulières

| Détail du critère | Cotation en points | Précisions/ Observations |
|--|--------------------|--|
| Travail normal en soirée/nuits/dimanche ou jours fériés (hors astreinte) | 1 à 5 | |
| Congé imposés | 0 ou 2 | Période de congés imposée (agents des écoles, gestionnaires de paie...) |
| Condition d'exposition aux risques professionnels | 0 ou 2 | |
| Situations particulières | 1 à 5 | Disponibilité gestion de l'urgence sans astreinte ou toute autre forme de situation particulière |

Pour rappel : Les critères proposés en ANNEXE 1 pourront être complétés. En cas de fonctions occupées liées à des critères non listés ceux-ci pourront être ajoutés avec un nombre de points prévus entre 1 et 5 dans la limite du nombre de points maxi du groupe de fonctions de référence.